RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Proposition de courrier des directeurs et directrices d'école aux parents d'élèves

Madame, Monsieur, chers parents

Dans son allocution devant la représentation nationale le 28 avril dernier, le premier ministre a présenté le cadre du dé-confinement, et en particulier celui de la réouverture progressive des écoles.

Votre enfant a bénéficié pendant toute la durée du confinement, de la continuité pédagogique assurée à distance par son ou ses enseignants. Il est désormais important qu'il puisse à nouveau reprendre le chemin de l'école et renouer le contact avec ses professeurs et ses camarades.

Cette réouverture ne se fera que si le protocole sanitaire arrêté au niveau national est respecté. Il garantit la sécurité des élèves, notamment par l'application de quatre principes fondamentaux :

- l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ;
- le maintien de la distanciation physique ;
- l'application des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des élèves.

Dès lors, ces mesures impliquent que l'école accueillera les élèves selon une organisation nouvelle : groupe classe de 15 élèves maximum, emploi du temps spécifique, modulations des horaires d'entrée et de sortie, etc.

La réouverture très progressive de notre école va donc permettre de travailler en petits groupes, et de proposer un accompagnement pédagogique individualisé pour renforcer les apprentissages de chaque enfant.

Je vous rappelle que ce retour à l'école, que nous encourageons vivement, se fait sur la base du volontariat des familles et ne concerne pas les élèves fragiles ou ceux qui vivent avec une personne fragile. Ceux qui ne pourront être accueillis à l'école bénéficieront d'une continuité pédagogique comme actuellement.

Afin de permettre à la communauté éducative de préparer cette rentrée et à l'équipe pédagogique de définir la meilleure organisation pédagogique pour votre enfant, je vous remercie de me faire part, avant le mardi 5 mai au soir, de votre intention de scolariser votre enfant à l'école.

Vous serez informés dès le 7 mai de la mise en œuvre des mesures sanitaires dans l'école et des modalités d'accueil prévues pour votre enfant.

Dans l'attente de vous revoir rapidement et de poursuivre ensemble le travail éducatif pour la réussite de votre enfant.